



Date de dépôt : 14 décembre 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Pierre Eckert : La nouvelle loi sur les déchets demande des infrastructures de traitement. Mais où sont-elles ?

En date du 4 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le 2 septembre 2022, le Grand Conseil a voté la nouvelle loi sur les déchets. Elle nécessite que les infrastructures de traitement des déchets pour lesquelles les investissements ont été validés soient réalisées.

Ainsi, l'usine d'incinération de Cheneviers IV doit entrer en service fin 2023. Pour rappel, cette usine aura une capacité moindre de traitement des déchets incinérables. Ceci nous oblige à un effort collectif de tri et de diminution de nos déchets incinérables de 25%. Cet équipement doit également fournir de la chaleur à de nombreux foyers genevois¹.

D'autre part, la construction d'un centre de traitement des déchets verts (déchets compostables et déchets organiques méthanisables) dénommé PôleBio a été décidée en 2016 pour remplacer le site du Nant de Châtillon déjà à saturation depuis plusieurs années. Cet équipement vient accompagner le nécessaire développement des collectes de déchets de cuisine voulu par le canton et les communes².

¹ https://ww2.sig-ge.ch/a-propos-de-sig/nous-connaître/sites_expositions/usine-des-cheneviers/cheneviersIV

² <https://www.polebio.ch/>

Mes questions portent sur la construction de ces équipements :

- 1. Pourquoi le chantier de construction de Cheneviers IV ne présente-t-il aucun signe d'activité ? Le chantier est-il réellement en cours ? La date de mise en service initiale sera-t-elle tenue ? Sinon, à quelle date cet équipement sera-t-il réellement opérationnel ? Sinon également, quelles sont les raisons du retard pris ?*
- 2. Pourquoi le chantier de PôleBio n'a-t-il pas débuté, alors même que les décisions ont été prises en 2017 (plus de 5 ans) ? Le partenariat public-privé (SIG et Groupe Helvetia) est-il à l'origine de ce retard – sachant que le Groupe Helvetia a fait ces derniers temps la une des médias romands, qui font état de possibles difficultés financières et de pratiques curieuses d'exportation de déchets à l'extérieur du canton de Genève voire à l'étranger ?*
- 3. Le retard pris par la construction de PôleBio n'est-il pas une opportunité pour réévaluer la pertinence des choix techniques et technologiques de compostage et de méthanisation retenus ? En 5 ans, des technologies nouvelles et plus performantes (moins consommatrices d'énergie, par exemple) ont-elles été mises sur le marché et de ce fait vont-elles équiper PôleBio ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat remercie le député concerné pour ses questions. Celles-ci sont légitimes, dès lors que les 2 installations de traitement des déchets objets de la présente question ordinaire, à savoir Cheneviers IV et PôleBio, sont essentielles à la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets du canton. Les réponses suivantes peuvent être apportées.

Pourquoi le chantier de construction de Cheneviers IV ne présente-t-il aucun signe d'activité ? Le chantier est-il réellement en cours ?

La particularité de ce projet réside dans le fait de construire une nouvelle usine sur le même terrain que l'usine actuelle, tout en maintenant l'exploitation de cette dernière afin de continuer à traiter normalement les déchets de la population genevoise. Ainsi, jusqu'à présent, la construction a principalement consisté en des transformations successives d'éléments se trouvant à l'intérieur des murs actuels, sans signe majeur de visibilité extérieure, à l'exception de la démolition des cheminées ou de la construction d'un pont tournant.

Cette première phase a notamment concerné les travaux relatifs à la dalle de déchargement, au cycle thermique et à la nouvelle turbine à vapeur, qui devraient être mis en service d'ici au printemps 2023. La prochaine étape se déroulera dans la zone sud de l'usine et concernera une phase beaucoup plus visible, puisqu'il s'agira, dans un premier temps, de démolir une partie importante de l'usine actuelle puis, sur l'emplacement alors libéré, de bâtir l'enveloppe externe de la nouvelle usine, ainsi que ses nouveaux équipements de traitement des déchets.

La date de mise en service initiale sera-t-elle tenue ? Sinon, à quelle date cet équipement sera-t-il réellement opérationnel ? Sinon également, quelles sont les raisons du retard pris ?

Le chantier accuse du retard, en raison de la survenance de diverses problématiques avec plusieurs fournisseurs. Pour 2 d'entre eux, les Services industriels de Genève (SIG) font face à des revendications financières (particulièrement conséquentes pour l'un des 2 fournisseurs) qu'ils considèrent injustifiées. Par conséquent, et compte tenu du profil des sociétés concernées, filiales de grands groupes internationaux, l'entreprise a décidé de traiter ces dossiers avec une grande fermeté. Les SIG mettent en effet tout en œuvre pour maintenir le coût total de l'usine dans la cible planifiée et ainsi garantir la correcte utilisation des deniers publics. Il est précisé que les lots concernés sont relatifs à des installations spécifiques, non courantes sur le

marché (très peu de fournisseurs potentiels en Europe), et que lesdits lots ont été adjugés selon les procédures de marchés publics, ne laissant par conséquent aucune marge de manœuvre aux SIG dans le choix des fournisseurs.

A ces questions financières s'ajoutent également des enjeux techniques, le groupe adjudicataire des nouveaux équipements de traitement des déchets ayant notamment perdu son sous-traitant principal, le fabricant de la chaudière, suite à une faillite. Une solution alternative est donc actuellement en cours d'étude.

Malgré ces éléments inhérents à tout grand chantier mais aussi à la période actuelle particulière, le chantier se poursuit néanmoins, avec une forte mobilisation des équipes tant techniques que juridiques et financières, afin de résoudre ces problématiques de la meilleure façon possible. Mais en vertu de ce qui précède, les SIG ont annoncé au département du territoire que la mise en service serait déplacée à 2026, pour autant que les problèmes évoqués puissent être résolus avec satisfaction.

Pourquoi le chantier de PôleBio n'a-t-il pas débuté, alors même que les décisions ont été prises en 2017 (plus de 5 ans) ? Le partenariat public-privé (SIG et Groupe Helvetia) est-il à l'origine de ce retard – sachant que le Groupe Helvetia a fait ces derniers temps la une des médias romands, qui font état de possibles difficultés financières et de pratiques curieuses d'exportation de déchets à l'extérieur du canton de Genève voire à l'étranger ?

Le projet PôleBio prévoyait initialement un projet associant la valorisation organique (méthanisation – compostage) et la valorisation thermique des déchets de bois. Cette dernière activité étant, à l'époque, fortement péjorée par le niveau du prix de l'énergie, a été exclue du périmètre du projet, ce qui a entraîné une réorganisation de l'actionnariat fin 2017 avec le départ de la société Serbeco du partenariat.

Les actionnaires restants (Helvetia Environnement et SIG) ont alors activement relancé le projet sur la base de la valorisation organique seule. Cela s'est traduit, d'une part, par l'acquisition d'une parcelle sur la zone industrielle du Bois-de-Bay, seule zone industrielle pouvant accueillir ce type d'activité sur le canton et, d'autre part, par la réalisation d'une étude préalable dont les conclusions ont été livrées fin 2019.

A l'issue de cette étude préalable, les actionnaires ont décidé le lancement des études détaillées en octobre 2019, dont les réalisations sont les suivantes :

- signature du décret de concession et de la convention associée le 30 juin 2021 par le Conseil d'Etat à l'issue d'une négociation de 18 mois avec l'Etat et l'Association des communes genevoises (ACG) sur les modalités d'application de la concession;
- appels d'offres et sélection des partenaires pour la fourniture des lots « Process », « Génie Civil / Bâtiment » et « électricité automatisme ». Ces contrats sont aujourd'hui finalisés;
- processus de requêtes en autorisation de construire et d'exploiter qui a commencé en février 2022 et dont la publication dans la Feuille d'avis officielle (FAO) devrait advenir d'ici la fin du mois de décembre 2022.

Le projet est actuellement en phase de décision finale d'investissement, dont le facteur déclenchant est l'obtention des autorisations de construire et d'exploiter. Le planning prévoit, hors recours des tiers, un démarrage des travaux début 2023 pour une mise en service fin 2024.

Le projet, dont la conception a été finalisée ces 18 derniers mois, mobilise les technologies les plus avancées pour la valorisation des déchets organiques et permet de maximiser la production de biogaz, qui sera valorisé en biométhane et injecté dans le réseau, en remplacement du gaz fossile.

Le retard pris par la construction de PôleBio n'est-il pas une opportunité pour réévaluer la pertinence des choix techniques et technologiques de compostage et de méthanisation retenus ? En 5 ans, des technologies nouvelles et plus performantes (moins consommatrices d'énergie, par exemple) ont-elles été mises sur le marché et de ce fait vont-elles équiper PôleBio ?

Pour définir la filière de valorisation, PôleBio a pu s'appuyer sur des analyses et essais sur le site existant de Châtillon, ainsi que sur le soutien du site de méthanisation – compostage Ecorecyclage de Lavigny (VD), dont le traitement est similaire. PôleBio a ainsi pu définir une filière adaptée à la typologie de déchets organiques des ménages genevois, qui sont souvent contaminés par des plastiques et du métal en raison d'erreurs de tri.

L'installation de traitement offrira ainsi les meilleures performances au regard de l'état de l'art, notamment en ce qui concerne le fléau que représente les plastiques dans les déchets organiques collectés. Sur ce point particulier, un système de tri optique permettra d'éliminer sélectivement les plastiques avant épandage du compost, garantissant un parfait respect des ordonnances fédérales.

Par ailleurs, cette unité produira de grandes quantités d'engrais organique pour nos agriculteurs, permettant de réduire la dépendance du canton aux engrais chimiques, dont les prix se sont envolés avec la crise de l'énergie et dont l'innocuité pour la biodiversité est fortement questionnée. Ils apporteront également de la matière organique dans nos sols, dont l'appauvrissement est problématique.

A ce stade de maturité, toute remise en question de ce projet, fruit de la collaboration de PôleBio Energies SA avec tous les offices et acteurs du canton, engendrerait un délai de plusieurs années avant de disposer d'une nouvelle unité. Cela serait pénalisant pour les raisons qui suivent.

Tout d'abord, le site actuel de Châtillon est en fin de vie et est maintenu en fonctionnement au prix d'efforts importants.

De plus, sa capacité de traitement est insuffisante pour valoriser les 25 000 tonnes par an de déchets organiques supplémentaires qui vont actuellement aux Cheneviers et qui doivent être collectés par la filière organique grâce notamment à l'obligation de tri imposée par la nouvelle loi sur les déchets. On notera également que l'usine Cheneviers IV n'aura plus la capacité de les traiter, celle-ci étant ramenée à 160 000 tonnes par an contre 210 000 tonnes aujourd'hui.

Par ailleurs, grâce à sa technologie d'hygiénisation, PôleBio permettra de valoriser des déchets qui sont aujourd'hui traités dans d'autres cantons, faute de capacité sur notre territoire, comme les lavures de restaurant.

Enfin, PôleBio offre également la possibilité de valoriser localement la majorité des déchets carnés actuellement gérés par le CIDEDEC (Centre intercommunal des déchets carnés), qui doit cesser son activité prochainement et libérer sa parcelle dans le cadre du projet du PAV (Praille-Acacias-Vernets).

Pour le Conseil d'Etat, l'unité industrielle PôleBio, dont la construction va commencer, sera un véritable levier pour la résilience de notre territoire, accélérant ainsi notre transition vers une économie locale et circulaire durable.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA